

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2023_05

OBJET : **INTERDICTION DE L'UTILISATION DU STADE DE FOOT
SITUÉ 337 CHEMIN DU STADE – 74360 VACHERESSE**

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 ;
Vu la demande en date du 24 mars 2023 de Monsieur Jean-Yves TENINGE, Président du Club Sportif Vacheresse Vallée d'Abondance – Mairie de Vacheresse – 1071 route du Chef-Lieu – 74360 VACHERESSE ;

Considérant qu'il y a lieu de préserver la pelouse du stade pour garantir son état lors de la saison à venir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'accès au stade de foot situé 337 chemin du Stade est interdit du samedi 25 mars 2023 à partir de 8h00 au dimanche 26 mars 2023 jusqu'au minuit inclus.

Article 2 :

Ces dispositions s'appliquent en vue de ne pas dégrader davantage sa pelouse encore bien abîmée du fait des récentes chutes de neige, des intempéries de ce jour et de celles annoncées ce week-end. Tous matchs de championnats et entraînements devront être annulés durant cette période.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur Jean-Yves TENINGE, Président du Club Sportif Vacheresse Vallée d'Abondance,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VACHERESSE, le 24 mars 2023

Le Maire,
Ange MEDORI

